



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE
VENDREDI 30 MAI 2025 À 11 H 30, À LA SALLE DU
CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

- 2.1 Règlement numéro 1812 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville et pour louer ou acquérir des installations temporaires »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire le montant de l'emprunt à 2 000 000 \$, de modifier, ajouter ou retirer certains travaux à effectuer et de modifier les termes de la durée de l'emprunt à 5 ans, 10 ans et 15 ans au lieu de 15 ans et 25 ans.

C) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Entente entre la Ville de Bécancour et la Ville de Trois-Rivières pour la fourniture d'un service de navette fluviale entre les villes de Bécancour et Trois-Rivières

4. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 4.1 Fourniture et opération d'une navette fluviale entre les villes de Bécancour et de Trois-Rivières pour la saison 2025

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE